

## Systemes de notification électronique : une avancée majeure à perfectionner

*Les systèmes de notification électronique pouvant être installés à bord des thoniers palangriers continuent de susciter l'intérêt des pays membres de la Communauté du Pacifique (CPS). Avantage de ces systèmes : le capitaine du navire est le seul responsable de la saisie. Les agents des pêches, qui n'ont plus à entrer manuellement les données à partir d'un registre papier parfois difficile à déchiffrer, peuvent ainsi se concentrer sur la vérification et l'analyse. Il faut cependant mettre en place ces outils de manière uniformisée, pour que les agents des pêches et les capitaines de navire puissent passer à un nouveau système sans appréhension ni réticence, ce qui représente une charge de travail importante.*

Cette uniformisation repose avant tout sur une formation, assortie d'un programme détaillé que doit suivre le formateur, des supports adaptés, comme un manuel de l'utilisateur convivial, et un guide d'identification des espèces. La formation requiert une bonne préparation. Elle doit être dispensée dans un environnement calme (propice à la concentration) et, surtout, sans précipitation. La formation initiale ne représente qu'une partie du processus de mise en œuvre. Les outils de notification électronique sont conçus pour être simples d'utilisation, mais on ne peut pas s'attendre à ce que tous les utilisateurs acceptent d'emblée une telle nouveauté. Il est primordial que les agents des pêches trouvent le temps de rencontrer les capitaines de retour au port afin de pouvoir échanger des informations et de garantir ainsi la bonne utilisation de l'application. Un tel échange permet également d'instaurer et d'entretenir une relation constructive entre le pêcheur et le service des pêches.

Les déplacements des thoniers palangriers opérant dans le Pacifique occidental et central sont particulièrement complexes. Ainsi, la pêche peut avoir lieu dans un pays, et les prises être déchargées dans un autre. C'est pour cela que la collaboration entre pays est essentielle : il se peut qu'un agent des pêches du pays de déchargement doive s'entretenir avec un capitaine pour le compte du pays ayant autorisé la pêche.

La mise en œuvre des outils de notification électronique progressant rapidement en Océanie, il va falloir trouver un moyen d'en corriger les imperfections. Cela passe par l'amélioration du protocole de formation des capitaines, et par la création d'un réseau régional d'agents des pêches qualifiés,

« Les applications de notification électronique ont allégé le travail de saisie, nous laissant plus de temps pour effectuer d'autres tâches et pour établir des rapports de meilleure qualité. Avec OnBoard, nous recevons plus de données sur les espèces accessoires, alors qu'elles étaient généralement absentes des journaux de pêche papier. »

*Lui Bell Jr, Cadre du service des pêches, Samoa*

qui seront en mesure de proposer des formations et leur aide partout et à tout moment (généralement en urgence).

Le passage de supports papier à une solution électronique constitue un défi de taille, mais qui, une fois relevé, donnera des résultats concrets, en améliorant notamment la qualité, la disponibilité et la pertinence des données. Pour pouvoir faire face à l'évolution rapide du secteur de la pêche thonière, les scientifiques et les gestionnaires des pêches doivent avoir accès en temps quasi réel à des données de qualité. À cette fin, toutes les parties concernées doivent se mobiliser pour réussir à mettre en œuvre les nouvelles technologies de notification électronique.

### Pour plus d'informations :

*Malo Hosken*

*Coordonnateur régional pour la notification et le suivi électroniques, CPS  
maloh@spc.int*



Tuapou Ariu (à g.) et Laurian Finau Groves (à d.) du ministère samoan des Pêches et de l'Agriculture sont formées par Malo Hosken à l'utilisation de l'application OnBoard développée par la CPS pour faciliter la communication électronique des données sur les thoniers palangriers.